

PARC EOLIEN AISNE 1

10 Place de Catalogne - 75014 Paris N° d'identification : 841 367 741 R.C.S Paris

Contact: b.daurios@shell.com

Société du Groupe Shell 07.63.88.14.23 01.40.07.95.00

12 - CONCERTATION



Projet éolien de Pleine-Selve

Communes de Pleine-Selve et la Ferté-Chevresis Communauté de Communes du Val d'Oise Département de l'Aisne, Région Hauts De France

Avril 2022

SOMMAIRE

<u>Page 3,4 et 5</u>: Délibérations des communes de Pleine Selve & La Ferté Chevresis

<u>Page 6</u>: Affiche de l'invitation à la permanence publique organisée sur la commune de Pleine Selve le 26 Novembre 2020

<u>Page 7 à 11</u>: Permanence publique 11 mars et 12 mars 2022

REPUBLIQUE FRACAISE Département de l'AISNE Arrondissement ST QUENTIN Communauté de communes du Val de l'Oise Commune de PLEINE-SELVE 02240

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLEINE-SELVE

Séance du jeudi 6 avril 2017

2017 - 17

L'an deux mil dix-sept le 6 avril, à 19 heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur CRAPIER Pierre-Luc, Maire

Vu la note explicative de synthèse transmise à Mesdames, Messieurs, les Conseillers municipaux, conformément aux dispositions de l'article L.2121-12 du code général des collectivités territoriales.

Date de convocation : 23/03/2017 Date d'affichage : 23/03/2017

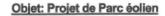
Nombre de membres :

En exercice : 11 Présents : 10 Votants : 8 <u>Présents</u>: BILLAS Nelly, BIELER Claude, CRAPIER Pierre-Luc, LARDY Bernard, LECAS Eric, LECAS Yannick, PLE Pascal, SARE Christophe, ULIENY Christine, VELY Stéphanie,

Absente excusée : THIEBAUT Yannick ,

Madame ULIENY Christine a été nommée secrétaire de séance.

M. CRAPIER Pierre-Luc et M. SARRE Christophe, concernés par ce projet (famille propriétaire ou exploitante de parcelles dans la zone) se retirent de la salle lors du débat et du vote.



Le Maire rappelle le souhait de la Commune de Pleine-Selve (ci-après le « Commune ») de développer les énergies renouvelables sur le territoire communal.

La société EOLFI (et toute société qui pourrait être constituée à son initiative, ci-après la « Société ») envisage d'implanter sur le territoire de la Commune un parc éolien (ci-après le « Projet ») et doit, pour ce faire, procéder à l'ensemble des études de faisabilité nécessaires pour déterminer la possibilité de réaliser le Projet, y compris les équipements nécessaires à la production d'électricité à partir de l'énergie tirée du vent et à son raccordement au réseau électrique, en fonction des contraintes environnementales et techniques du territoire communal concerné. Dans ce cadre, la Société sollicite de la part de la Commune son soutien à la réalisation du Projet et l'autorisation de déposer toutes les demandes d'autorisations nécessaires auprès des autorités compétentes.

Vu la note explicative de synthèse transmise à Mesdames, Messieurs, les Conseillers municipaux, conformément aux dispositions de l'article L.2121-12 du code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

 apporte son soutien à la Société dans la poursuite de son Projet sur le territoire de la Commune,



Acte rendu exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 13/04/2017 et la publication le 13/04/2017 autorise la Société à déposer toutes les demandes d'autorisations nécessaires auprès des autorités compétentes dans le cadre du développement, de la construction et de l'exploitation du Projet.

Ainsi fait et délibéré en séance, les an, mois et jour susdits.

Le Conseil municipal

A Pleine Selve, le 13/04/2017 Pour extrait certifié conforme Le Maire, Pierre-Luc CRAPIER

S PLEA

coluction

4

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Aisne Arrondissement de Saint Quentin Canton de Ribemont Commune de LA FERTE CHEVRESIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept le six avril à 18 h 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de La Ferté Chevresis se sont réunis dans la salle de la mairie sous la présidence de Monsieur Joseph MONTAGNE, Maire.

<u>Etaient présents</u>: MONTAGNE Joseph - BURTON Franck - CRAMPON Bruno - VALLIER René - FOURNIER Francis - DEGUIN DAWSON Claude - FONTAINE Yannick - BOCOURT Nathalie - FOULON Mélanie - FORTIN Joël - JONET Thierry - DENIZART Marie-Pierre

Absents excusés : JP LEFEVRE donne pouvoir à F. FOURNIER
L. FLORENTY donne pouvoir à N. BOCOURT

Absents: F. JONET

Date de la convocation: 01/04/2017 Date d'affichage: 11/04/2017

Secrétaire de séance : Mélanie FOULON

PROJET EOLIEN EOLFI

Monsieur le Maire fait part du projet éolien EOLFI sur le territoire des communes de Villers le Sec – Pleine Selve – Parpeville et La Ferté Chevresis.

Après débat, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'étude du projet.

Fait et délibéré en séance pour extrait conforme au registre des membres présents Le Maire,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210202883-20170406-DELIB10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2017



Comme chaque projet éolien développé par EOLFI, une permanence publique dédiée au projet ainsi qu'a la présentation des photomontages est tenue au sein de la commune.

Cela devait être le cas le 26 Novembre 2020 pour le projet éolien de Pleine Selve et de la Ferté Chevresis, malheureusement la situation du COVID 19 et le reconfinement oblige la société en accord avec les communes à <u>reporter cette</u> <u>permanence dès que la situation sanitaire le permettra</u>.

Permanence publique 11 mars et 12 mars 2022



PRÉSENTATION DU PROJET LE 11 ET 12 MARS, RETROUVEZ L'ÉQUIPE EOLFI DÉVELOPPEUR DU PROJET





Contact: Gautier Lazare gautier.lazare@shell.com

Carton d'invitation distribué aux habitants des communes de Pleine-Selve et de La Ferté-Chevresis

Photos de la permanence publique en mairie de Pleine-Selve le vendredi 11 mars et samedi 12 mars 2022.







